

# L'ACHAT DE VACHES PIRENAIKA EN PAYS BASQUE SUD



*Différentes démarches sont à effectuer avant et après l'achat de vaches Pirenaika en Hegoalde, ainsi que lors du transport.*

*En voici le récapitulatif*



**EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA**

Zuentzat – 64 220 AINIZA MONJOLOSE

Tel 05 59 37 18 82

[laborantza.ganbara@ehlgbai.org](mailto:laborantza.ganbara@ehlgbai.org)

[www.ehlgbai.org](http://www.ehlgbai.org)

## AVANT L'ACHAT

Plusieurs tests sanitaires sont obligatoires ou conseillés et il est préférable de les faire chez le vendeur, au moins 15 jours avant la date prévue d'arrivée chez l'acheteur.

<b>Brucellose</b>	Obligatoire
<b>Tuberculose</b>	Obligatoire
<b>BVD (diarrhée virale bovine)</b>	Conseillé
<b>IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine)</b>	Conseillé et obligatoire ensuite

Pourquoi est-il important de réaliser les tests avant l'arrivée du bétail sur sa ferme ?

- Pour ne pas introduire de maladie dans son troupeau
- Pour ne pas être obligé de garder un animal positif (il est toutefois possible de renvoyer un animal si les tests ont été faits dans les 10 jours maximums suivant l'arrivée de l'animal chez l'acheteur)
- Pour le vendeur : ne pas avoir à éventuellement réintroduire un animal qui a été au contact du troupeau de l'acheteur

## TRANSPORT DES ANIMAUX

Le passeport (certificat intracommunautaire, nommé GIA en Espagne), doit faire mention de la date et de l'heure de départ de l'animal ainsi que du nom du transporteur qui doit lui-même posséder un certificat spécifique pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV).

L'animal est aussi transporté avec sa carte blanche (correspond à la carte d'identité du bovin)

Plusieurs tests sanitaires sont obligatoires ou conseillés et il est préférable de les faire chez le vendeur, au moins 15 jours avant la date prévue d'arrivée chez l'acheteur.

## APRÈS L'ACHAT

À l'arrivée de l'animal le vétérinaire doit signer le passeport, faire une seconde prise de sang pour l'IBR dans les 10 jours et traiter l'animal contre le varron obligatoirement, dans les 30 jours qui suivent l'arrivée. Il est recommandé d'isoler l'animal jusqu'à réception des analyses.

Le vétérinaire récupère le passeport de l'animal, le transmet au GDS et envoie après les résultats d'analyse la carte verte de l'animal (qui fait mention de l'état sanitaire).

En parallèle l'acheteur remplit une déclaration d'introduction de bovin (disponible à l'EDE) et envoie à l'EDE la carte blanche espagnole de façon à recevoir la carte rose française de l'animal.

## **CONTACTS UTILES**

N'hésitez pas à contacter ces administrations, ou votre vétérinaire en cas de doute.

EDE → service bovin : 05 59 80 70 11

GDS → 05 59 80 70 04

DDPP → 05 47 41 33 80

Contact : Clémentine Rolland